

SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°14/2024

OBJET : Décision modificative BAM43.

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ.

Présents : Messieurs DES Claude, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc.

Absents : Mesdames DARDENNE Sandrine, MIQUEL Jessica, Messieurs LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, TOMEIO Alain, TREMOLIERES Didier, ROSSI Jean-Louis.

Procurations : Aucune.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. SABATIER Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du Comité Syndical.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter la décision modificative suivante qui permet d'intégrer les enveloppes budgétaires nécessaires à la constatation comptable de la construction du garage des monts d'Olmes.

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20240918-14-2024-BF
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6238 : Divers	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	368 000,00 €
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 000,00 €
R-1313 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	166 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	586 000,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	253 161,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	253 161,00 €
D-2131 : Bâtiments	0,00 €	839 161,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	839 161,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	839 161,00 €	0,00 €	839 161,00 €
Total Général		839 161,00 €		839 161,00 €

Où l'exposé de Monsieur le premier vice-président et après en avoir débattu, les membres du Comité syndical ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

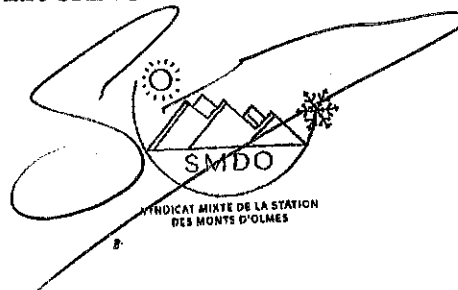
- **APPROUVE** la décision modificative proposée.
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	10
Présents	3
Représentés	0
Absents	7
Votants	3
Vote Pour	3
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20240918-14-2024-BF
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024